

Et pendant ce temps... Les scénarii issus du fameux rapport SSA augurent d'un démantèlement de la DGCCRF et du SCL : nous devons réagir et vite !

SOLIDAIRES CCRF & SCL a réussi à se procurer le fameux rapport de la mission inter-inspections sur la sécurité sanitaire des aliments. Et oui ! Le rapport top secret, dont chaque exemplaire est « tatoué » afin d'identifier les éventuelles fuites de fichiers : on veut privatiser des missions d'Etat mais on interdit la diffusion d'informations aux premiers concernés, selon la logique néo-libérale !

S'il n'y a à ce stade pas de décision ferme à dévoiler, cette diffusion est l'occasion de rappeler ce qui est en jeu : **l'avenir de notre administration, et celui de nos collègues concerné-e-s en particulier en DDI pour la remise directe et en laboratoire pour les analyses.** Et de réitérer notre opposition à la mise en place d'une nouvelle usine à gaz, après la RÉATE.

La synthèse du rapport parle d'elle-même. Extraits :

« Les travaux de la mission confirment que la répartition actuelle des contrôles de la sécurité sanitaire de l'alimentation entre la direction générale de l'alimentation (DGAL) et la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF), fruit de l'histoire administrative, est inutilement complexe. Une meilleure répartition des responsabilités est donc nécessaire, pour améliorer l'efficacité et la lisibilité du dispositif ».

« Le modèle d'un opérateur unique ou d'une agence, dans sa variante sans réseau et uniquement au niveau central, coupé de l'exécution des contrôles, n'est pas apparu de nature à réellement simplifier et améliorer l'organisation actuelle. Un changement a minima et dans le détail de la répartition des compétences entre la DGAL et la DGCCRF n'a pas non plus semblé suffisant pour clarifier l'organisation actuelle à la hauteur des enjeux ».

« La mission a donc privilégié le regroupement à la DGAL du principal des compétences en matière de sécurité sanitaire des aliments, notamment en unifiant l'approche entre produits animaux et végétaux, sans pour autant renoncer au rôle de la DGCCRF en matière de protection du consommateur et de loyauté, qui transcende le seul champ de l'alimentation. Les cas particuliers actuellement de la compétence de la DGCCRF pourraient soit devenir une compétence partagée (au nom de l'unicité de l'approche par produit puisque la plupart d'entre eux concernent tant l'alimentaire que le non-alimentaire), soit être de la compétence exclusive de la DGAL lorsque le risque concerne les denrées alimentaires (au nom de l'unicité de l'approche de la sécurité de la chaîne alimentaire). Par « cas particuliers » la mission entend les allergènes, additifs, arômes, auxiliaires technologiques, matériaux au contact des denrées, ingrédients ionisés et OGM.

« La clarification des champs de compétences respectifs doit aussi s'accompagner d'une réelle coordination entre ces deux administrations et plus secondairement avec la direction générale de la santé (DGS), notamment dans la programmation des contrôles.

Du fait d'un long historique de relations difficiles entre ces deux administrations, qui n'ont pas su trouver d'elles-mêmes un modus operandi satisfaisant, la mission propose la création d'un coordonnateur interministériel ad hoc chargé d'assurer cette cohérence d'action.

« La délégation de tâches à faible valeur ajoutée (prélèvements dans le cadre des plans de surveillance et de contrôle (PSPC), contrôle des établissements dits de remise directe) permettrait de recentrer les services de l'Etat sur les contrôles ayant le plus fort impact, et notamment la transformation. Le coût pour la remise directe atteindrait 20 millions d'euros par an à pression de contrôle constante »

- « La mission propose donc trois scénarios. Le premier correspond à une agence avec un réseau national qui viendrait absorber et donc unifier les compétences des DGAL et DGCCRF tant au niveau des administrations centrales que du réseau déconcentré.
- « Le deuxième consiste à transférer l'intégralité des compétences de sécurité sanitaire des aliments à la DGAL ainsi que les effectifs et crédits budgétaires afférent, tout en déléguant les prélèvements PSPC – hors abattoirs [...] - et en expérimentant les délégations sur tous les secteurs de la remise directe le temps de déterminer la fréquence cible des contrôles délégués et d'évaluer les effectifs qui demeureraient nécessaires dans les directions départementales interministérielles pour assurer les missions non déléguables et la supervision des délégataires. Ceci implique un transfert de moyens budgétaires à hauteur de 245 ETPT en cas de compétence exclusive, indépendamment d'autres décisions qui pourraient être prises le cas échéant (objectif de réalisation de gain de productivité, mise en place de délégations pour la réalisation de certains contrôles officiels).
- « Le troisième scénario propose de transférer les compétences de sécurité sanitaire des aliments à la DGAL, à l'exception des cas particuliers, et de lier ce transfert à une délégation de contrôles des PSPC et de remise directe avec l'accroissement de certaines taxes et/ou redevance, ce qui permettra de la financer. Outre qu'elle répond à une logique d'efficacité de la dépense publique, cette délégation d'une partie des contrôles, sans renoncer aux contrôles de deuxième niveau qui restent indispensables, permettrait aussi des gains de productivité suffisants pour qu'il ne soit pas nécessaire de prévoir des transferts d'effectifs de la DGCCRF vers la DGAL à l'occasion de la redéfinition de leurs champs de compétence. La DGCCRF pourrait ainsi réorienter les emplois conservés à d'autres missions que la sécurité sanitaire des aliments.

« Les trois scénarios requièrent un besoin de coordination pour organiser notamment l'articulation entre sécurité sanitaire des aliments et loyauté, dont la compétence demeurerait à la DGCCRF, voire la coordination des contrôles de sécurité sanitaire des aliments pour les cas particuliers dans le troisième scénario.

Si les responsabilités doivent être clarifiées au niveau national, cela ne doit pas aboutir à défaire l'organisation des directions départementales interministérielles actuelles, non plus qu'à empêcher leurs directeurs d'utiliser au mieux, par mutualisation des moyens, les complémentaires des agents des deux administrations. Les orientations des circulaires du Premier ministre du 24 juillet 2018 et du 12 juin 2019 relatives à l'organisation territoriale de services publics doivent servir de référence sur ce point. ».

SOLIDAIRES CCRF & SCL rappelle son opposition aux privatisations, externalisations et délégations de service public pour des missions d'intérêt général, mais aussi aux éventuels transferts d'emplois et de missions de cette administration de contrôle qu'est la DGCCRF.

SOLIDAIRES revendique depuis de nombreuses années la fin de l'austérité budgétaire par, notamment, des créations de postes en nombre suffisant pour permettre aux personnels

d'exercer dans de bonnes conditions toutes les missions dont ils ont la charge.

SOLIDAIRES dénonce également la démagogie consistant à faire porter la responsabilité des fraudes ou défaillances d'opérateurs privés sur les services de l'Etat en cas de crise ou de scandale, alors que le législateur a transféré cette responsabilité à ces opérateurs en contrepartie de la réalisation d'autocontrôles. Ce sont les entreprises qui fraudent ou font des erreurs et pourtant, au bout du bout, les politiques finissent toujours par rejeter la faute sur les services publics. Ce sont donc ces derniers, et surtout les agentes et agents, qui subissent les conséquences des crises engendrées par les professionnels... Agentes et agents dont les missions, qualifiées de « à faible valeur ajoutée », sont dénigrées quand il s'agit de les privatiser, et mises en avant quand il s'agit de souligner le volume de visites occasionnées, les suites générées, voire quand elles permettent à quelques cadres de se faire mousser devant les médias...

SOLIDAIRES rappelle que crises et scandales alimentaires sont générés, quasi exclusivement, par des logiques financières et comptables qui font passer les intérêts économiques avant la santé et la sécurité des consommateurs et consommatrices. L'expertise de l'ensemble des personnels de la Concurrence de la Consommation et de la Répression des Fraudes est indispensable dans ce cadre. En matière de santé et de sécurité, priorité doit être donnée aux droits des consommateurs et des consommatrices sur les enjeux financiers !

**SOLIDAIRES CCRF & SCL APPELLE LES AGENTES ET AGENTS
A SE MOBILISER DANS LES LUTTES EN COURS**

**PLUS QUE JAMAIS, CONSTRUIRE NOTRE RAPPORT DE FORCE
ET FAIRE RECULER LE GOUVERNEMENT SUR LES RETRAITES,
C'EST AUSSI FAIRE RECULER LES LOGIQUES NEO-LIBERALES
QUI CASSENT LA FONCTION PUBLIQUE, LA DGCCRF ET LE SCL !**